

## Programme National « France Très Haut Débit »

## Procédure de publication sur le site internet de l'ARCEP du projet de déploiement du réseau d'initiative publique du SIEM

Conformément au paragraphe 2.2.2 du cahier des charges de l'appel à projets « réseaux d'initiative publique » du plan France Très Haut Débit, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne (SIEM) indique que :

- son siège est situé à l'adresse suivante :

## 2 Place de la Libération BP 352 51022 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX

- une cartographie du territoire couvert par son projet pour lequel une demande d'aide auprès du FSN est envisagée est fournie ci-après ;
- le schéma directeur territorial élaboré par le Département de la Marne et présentant le projet est librement consultable sur le site l'ARCEP : <a href="http://www.arcep.fr">http://www.arcep.fr</a>
- un opérateur tiers souhaitant signaler que le projet proposé couvre un territoire sur lequel il a l'intention de déployer lui-même un réseau très haut débit devra dans un délai de deux mois à compter de la date de publication des informations sur le site de l'ARCEP:
  - o fournir une cartographie précise des zones qu'il s'engage à couvrir à horizon de trois à cinq ans et l'emplacement des Points de Mutualisation (PM) pressentis ;
  - o délivrer un calendrier de réalisation détaillé (avec la date prévisionnelle d'engagement des travaux et des prévisions de couverture à horizon 1, 2, 3, 4 et 5 ans exprimées en nombre d'habitation et de locaux à usage professionnel raccordables);
  - o fournir l'ensemble des justificatifs permettant d'assurer la crédibilité de ses intensions ;
  - envoyer l'ensemble de ces informations par lettre recommandée avec accusé de réception à : Monsieur le Président du SIEM, 2 Place de la Libération - BP 352 - 51022 CHALONS EN CHAMPAGNE ;
  - o le courrier accompagnant ces informations devra être signé par une personne ayant pouvoir pour engager l'opérateur.
- Le SIEM a formalisé un appel à commentaires à destination des industriels et opérateurs sur le programme d'aménagement numérique de la Marne qu'il tient à disposition des acteurs du marché. Ceux-ci sont invités à contacter le SIEM (<u>cecile.kazziha@siem51.fr</u>) afin de disposer de ce document.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 10 avril 2015



## Cartographie prévisionnelle des zones concernées par la première phase du projet d'aménagement de la Marne d'ici à 5 ans

